

Bernard Mouralis

Université de Saarbrücken

18 06 2008

L'Afrique dans l'histoire de la France contemporaine : enjeux mémoriels et politiques

La France et l'Afrique ont une longue histoire commune, du début du XIXe jusqu'aux années 1960. Après cette date, cette histoire continue à travers la relation étroite que la Ve République entretient avec les nouveaux Etats indépendants d'Afrique subsaharienne et qui a été un élément essentiel de la politique étrangère de la France pendant la période de la guerre froide.

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une importante activité mémorielle concernant cette période et dont on peut indiquer quelques manifestations significatives :

-Commémoration officielle par le Sénégal, en 1995, du centenaire de la création, en 1895, de l'AOF.

-Loi Taubira du 21 mai 2001 définissant l'esclavage comme un crime contre l'humanité et fixant au 10 mai de chaque année de la journée commémorant l'esclavage et son abolition.

-Débat au parlement français, en 2005, sur l'amendement à la loi du 23 février 2005, visant à présenter, dans les programmes scolaires, la colonisation dans ses aspects positifs.

-*Manifeste des Indigènes de la République* (19 janvier 2005), dont les auteurs sont pour la plupart des citoyens français.

-Sortie en 2006 du film *Indigènes*, réalisé par Rachid Bouchared et retraçant le rôle des troupes maghrébines dans la libération de l'Italie (1943-1944).

-Vaste débat critique sur le discours prononcé par Nicolas Sarkozy à l'Université de Dakar, le 27 juillet 2007.

-Sortie en 2007 du film *L'ennemi intime* réalisé par Florent Emilio Siri et retraçant l'affrontement de deux militaires française engagés en Kabylie en 1959.

Cette longue histoire commune est marquée par l'expérience de la colonisation qui a exercé des effets profonds aussi bien sur les sociétés africaines que sur la société française, même si celle-ci n'en est pas toujours consciente. Aussi, est-il tout à fait logique que cette activité mémorielle se réfère à la colonisation. Cependant, on ne manquera pas de constater que l'emploi qui est fait de cette notion est souvent flou, dans la mesure où les uns et les autres ont tendance à parler de la colonisation comme s'il s'agissait d'une entité unique, facile à circonscrire. Or, la colonisation est un phénomène très complexe et qui a pris des formes très diverses, dans le temps comme dans l'espace. Ainsi, le système colonial mis en place en Algérie est très différent de celui que l'on peut observer en Afrique Occidentale Française (AOF). En Algérie, on a pratiqué, dès le début, une spoliation des terres agricoles ; de plus, l'existence d'une forte communauté européenne a eu comme conséquence une raréfaction des emplois salariés pour les autochtones. En AOF, on n'a pas touché à la terre et la quasi totalité des emplois salariés, y compris dans la fonction publique (plus de 95%), sont exercés par des autochtones. En outre, il convient de tenir compte de l'évolution du système colonial dans le temps et, sur ce plan, la situation qui caractérise Afrique subsaharienne entre 1890 et 1946, n'a pas grand chose à voir avec la période qui va de 1946 à 1958, marquée par la mise en place du régime de l'Union française. On se souviendra aussi que, envisagée sur la longue durée, la colonisation européenne de l'Afrique subsaharienne a connu deux moments très différents : du XVI^e siècle jusque vers 1820-1848, nous avons affaire à une colonisation fondée sur l'esclavage, alors que, à partir de 1870, se met en place une colonisation

territoriale, qui vise à contrôler l'ensemble de l'espace conquis et qui, en outre, produit, un savoir sur ces territoires.

Quelle est, aujourd'hui, la vision que les Français et les Africains se forment respectivement de cette longue histoire coloniale ? Telle est la question à laquelle je tenterai maintenant de répondre dans cet article. On verra que les points de vue exprimés par les uns et par les autres sont assez nettement opposés. Les Africains (écrivains, chercheurs, dirigeants politiques) ont tendance à élaborer une vision historique de la colonisation, dans la mesure où la colonisation leur apparaît comme un fait, dont ils tiennent compte et dont ils mesurent souvent concrètement, dans leur vie quotidienne, les conséquences. Les Français, au contraire, tendent à rester englués dans une attitude mémorielle, faite tour à tour de nostalgie, de dénégation, de culpabilité, de mauvaise foi, d'occultation. Bref, ils ne savent pas trop que faire de la colonisation. Cette attitude s'expliquant en grande partie par le fait que la population immigrée, qui est une composante très importante de la population générale de la France d'aujourd'hui, est très largement issue des anciens territoires coloniaux et qu'un nombre considérable de ceux que l'on considère comme des « immigrés » sont en fait de nationalité française. Quant à ceux qui ne le sont pas -ou pas encore, parce qu'ils n'ont pas obtenu leur naturalisation-, ils ne sont pas, en raison de l'histoire coloniale, des étrangers comme les autres.

L'opinion française entre revendication de l' « œuvre coloniale » et dénonciation du colonialisme.

La référence au passé colonial ne constitue pas un thème central pour l'opinion française d'aujourd'hui. On peut s'en étonner si l'on considère l'importance qu'ont eue la colonisation et la décolonisation dans la politique française, entre 1870 et 1960, comme deux faits le montrent bien : d'un côté, l'exposition coloniale de 1931 qui marque l'apogée de cette

action coloniale française ; de l'autre, le développement de la guerre d'Algérie qui entraîne la fin de la IV^e République et le retour au pouvoir du général de Gaulle, en 1958. Mais cette référence n'est pas totalement absente et elle se manifeste périodiquement à travers des discours, produits notamment par des responsables politiques et qui oscillent entre deux thèmes opposés : la dénonciation de la colonisation, qui s'inscrit dans la lignée du célèbre discours tenu par Clemenceau à la Chambre des députés, le 30 juillet 1885, contre Jules Ferry ; et la valorisation de la colonisation, qui met l'accent sur les réalisations apportées par le colonisateur : fin des guerres, santé publique, routes, ponts, scolarisation, etc. Ce discours peut se résumer par la formule : « Nous n'avons pas à rougir de notre œuvre coloniale » et il prend d'autant plus de force qu'il oppose volontiers ce passé colonial à un certain nombre de crises violentes que connaît actuellement l'Afrique dans un certain nombre de pays.

Mais, très souvent, ces deux discours se combinent. On en a un exemple significatif dans ce passage du discours de Nicolas Sarkozy, le 26 juillet 2007, à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar : « L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. On s'est entre-tué en Afrique au moins autant qu'en Europe. Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants. Ils ont pris la terre de vos ancêtres. Ils ont banni les dieux, les langues, les croyances, les coutumes de vos pères. Ils ont dit à vos pères ce qu'ils devaient penser, ce qu'ils devaient croire, ce qu'ils devaient faire. Ils ont coupé vos pères de leur passé, ils leur ont arraché leur âme et leurs racines. Ils ont désenchanté l'Afrique. [...] Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail. Il a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu féconde des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir. Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploités. [...]

La colonisation fut une grande faute mais de cette grande faute est né l'embryon d'une destinée commune. Et cette idée me tient particulièrement à cœur. La colonisation fut une faute qui a changé le destin de l'Europe et le destin de l'Afrique et qui les a mêlés. Et ce destin commun a été scellé par le sang des Africains qui sont venus mourir dans les guerres européennes. [...] Et la France n'oublie pas ce sang africain versé pour sa liberté¹. » (*Africultures*, 01 08 2007).

Un tel discours est intéressant, à la fois par ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas. Les affirmations qu'il avance ne sont pas à proprement parler fausses, mais le souci d'établir une sorte de bilan équilibrant les aspects « positifs » et les aspects « négatifs » de la colonisation aboutit à mettre tous les faits sur le même plan. Par là-même, il est dépourvu de toute dimension historique et ne permet pas d'entrer dans la compréhension de ce phénomène complexe et multiforme que fut le processus colonial. En particulier, il laisse de côté deux problèmes essentiels : d'un côté, la question du statut juridique du colonisé et la revendication de la citoyenneté par celui-ci ; de l'autre, la question militaire qui est au cœur de l'histoire coloniale et qu'on ne peut réduire à la simple métaphore du « sang africain versé pour [la] liberté » de la France. En négligeant ces deux aspects, on oublie tout simplement que l'histoire de la France, depuis 1914, et plus encore depuis 1940, a été profondément marquée par le rôle qu'y a joué l'Afrique. Celui-ci est d'ailleurs si important qu'il est légitime d'envisager une histoire *africaine* de la France contemporaine et je m'attacherai maintenant à retracer quelques unes des étapes de cette histoire.

Pour une histoire africaine de la République française.

Au début des années 1880, au moment même où se consolide le régime républicain, Jules Ferry engage la France dans un vaste programme de conquêtes coloniales qui va faire de

¹ Reproduit sur le site de *Africultures* (1^{er} août 2007).

la France la deuxième puissance coloniale du monde. Ce programme auquel s'opposait la droite et l'extrême gauche reposait sur deux motivations principales : a) assurer des débouchés et des marchés pour les produits de l'industrie métropolitaine ; b) compenser par ces conquêtes l'abaissement de la France en Europe, au lendemain de la défaite de 1870. La mise en place du système colonial devait aboutir ainsi à une instrumentalisation, à tous les niveaux, des peuples dominés, sur les plans militaire, administratif, scolaire, économique et, dans une certaine mesure, culturel.

Mais, dès le début, ce système qui devait fonctionner jusqu'en 1946 était porteur de contradictions profondes que n'avait pas prévues Jules Ferry et qui allaient avoir une forte incidence sur la politique française. Tout d'abord, les colonies ne pouvaient pas constituer des marchés intéressants pour l'industrie métropolitaine si leurs populations étaient maintenues dans la pauvreté. Par ailleurs, le principe de l'autonomie financière² des territoires coloniaux, décidé dès la fin du XIXe siècle interdisait tout investissement public. On notera également l'utilisation d'une fonction publique essentiellement autochtone et le recours généralisé à des troupes issues des territoires coloniaux, qui assurèrent la quasi totalité des conquêtes. Sur le plan plus proprement politique, il importe encore de rappeler l'hésitation du colonisateur entre politique d'association et politique d'assimilation³. Ainsi, la politique lancée par Jules Ferry est traversée dès le départ par une opposition foncière entre domination et puissance, logique coloniale et logique d'empire, car le problème essentiel, en définitive, est de savoir si l'entreprise coloniale permet alors à la France de (re)devenir une grande puissance, une puissance mondiale.

² Ce principe imposait aux différents territoires coloniaux l'obligation de présenter des budgets en équilibre et dont les ressources devaient être basées uniquement sur des recettes locales (droits de douane, impôt, réquisition de la main d'œuvre).

³ La politique d'association est censée reposer sur la prise en compte par le colonisateurs des particularités culturelles, linguistiques sociales et politiques des populations africaines. La politique d'assimilation vise à conférer aux Africain un statut politique identique à celui prévalant en métropole. Dans la réalité, c'est surtout la première qui fut appliquée. La politique d'assimilation ne fut pratiqué que dans les quatre communes du Sénégal dont les ressortissants avaient la citoyenneté française : Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis.

Ces contradictions montrent déjà que l'entreprise coloniale ne pouvait se réduire à une action opérée dans des territoires lointains. Elles devaient entraîner, par leur nature même, des conséquences profondes sur la situation de la France métropolitaine elle-même. A cet égard, quelques faits peuvent être rappelés, qui illustrent de façon significative ce processus à travers lequel l'espace africain et l'espace français se sont trouvés associés à une histoire commune. Parmi ceux-ci, on retiendra d'abord ce que Marc Michel a appelé « l'appel à l'Afrique⁴ », lorsque, au cours de la guerre de 1914-1918, la France recruta, dans la seule Afrique subsaharienne, près de 200 000 soldats. Cette opération fut menée en plusieurs phases et la dernière commença à la fin de l'année 1917, au moment de l'arrivée au pouvoir de Georges Clemenceau, lorsque la France se vit confrontée à une crise dramatique des effectifs⁵. Mais cet appel à l'Afrique ne se situait pas seulement dans la perspective des effectifs dont pouvait disposer la France. Il conduisit aussi à une réflexion sur la politique stratégique de la France. En effet, la Grande Guerre avait montré le rôle que les colonies pouvaient jouer dans la défense de la nation, mais, pour que celles-ci soient, de façon durable, un élément de cette politique, il fallait aller plus loin et, en particulier, faire en sorte que les ressortissants des territoires coloniaux se sentent véritablement concernés. C'est ce que devait exposer le général Mangin, qui avait déjà publié en 1910 *La force noire*⁶, dans un ouvrage paru en 1920 et qui avait pour titre *Comment finit la guerre*⁷. Dans ce dernier livre, Mangin développe notamment deux idées principales. D'une part, il souligne la nécessité de considérer l'espace des territoires coloniaux et celui de la métropole comme une seule entité stratégique, dans une perspective qui annonce celle du général de Gaulle vingt ans plus tard : « Le succès final nous attend dans une lutte de longue durée, où la puissance du crédit, la maîtrise de la mer, l'entrée

⁴ Marc Michel, *L'appel à l'Afrique : contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF (1914-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, IX-533 p. Nouvelle édition : *Les Africains et la Grande Guerre : l'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, 2003, 302 p. Voir également :

⁵ A cette date, en effet, la paix de Brest-Litovsk, qui met fin au front russe, permet à l'Allemagne de transférer à l'Ouest un nombre important de divisions. Par ailleurs, les premières troupes américaines ne sont pas encore arrivées.

⁶ Général Charles Mangin, *La force noire*, Paris, Hachette, 1910, VIII-355 p.

⁷ Général Charles Mangin, *Comment finit la guerre*, Paris, Plon-Nourrit, 1920, XIII-330 p.

en ligne d'alliés lointains, nous procurent sans cesse des forces nouvelles. La force noire s'ajoutera à toutes les autres... Nous disposons donc de réserves pour ainsi dire indéfinies, dont la source est hors de portée de l'ennemi. Tant que nous garderions un port et la maîtrise de la mer, il ne faudrait pas désespérer du succès. Dans l'état actuel de l'Europe, la force noire fait de nous le plus redoutable des adversaires⁸. » D'autre part, il insiste sur les réformes qu'il convient d'entreprendre si l'on veut que les peuples des territoires coloniaux participent à cette nouvelle conception de la défense nationale : « Les services qu'ils nous ont rendus au cours de cette guerre et ceux que nous allons leur demander créent entre eux et nous des liens nouveaux d'affection et de reconnaissance. Nous nous efforcerons de plus en plus de connaître leurs besoins et leurs désirs, en consultant leurs représentants naturels ou élus, en développant les assemblées indigènes locales, et plus tard en instituant des parlements par colonies. C'est dans cette voie qu'il faut marcher sans hésitation⁹. »

Un deuxième fait dont il convient également de prendre compte est constitué par les changements sociaux que provoquèrent en Afrique ces opérations de recrutement, puis, après la fin de la guerre, le retour de ceux qui avaient survécu aux combats. Amadou Hampâté Bâ, dans un long passage du premier volume de ses *Mémoires, Amkoullel l'enfant peul*, a analysé de façon exemplaire ce double phénomène. Il écrit notamment : « Quand les rescapés rentrèrent au foyer en 1918-1919, ils furent la cause d'un nouveau phénomène social qui ne fut pas sans conséquence sur l'évolution future des mentalités : je veux parler de *la chute du mythe de l'homme blanc* en tant qu'être invincible et sans défauts. Jusque là, en effet, le Blanc avait été considéré comme un être à part : sa puissance était écrasante, imparable, sa richesse inépuisable, et de plus il semblait miraculeusement préservé par le sort de toute tare physique ou mentale. Jamais on n'avait vu d'administrateurs des colonies infirmes ou contrefaits. Ils étaient toujours bien habillés, riches, forts, assurés de leur autorité et parlant au

⁸ Mangin, *Comment finit la guerre*, op. cit., p. 254.

⁹ Mangin, *Comment finit la guerre*, op. cit., p. 265.

nom d'une "mère patrie" où, d'après eux, tout était juste et bon. Ce que l'on ignorait alors, c'est qu'une sélection préalable éliminait autant que possible les infirmes, les contrefaits, les malades et les déséquilibrés; et quand un colonial tombait malade, on le rapatriait bien vite en métropole.

Mais, depuis, les soldats noirs avaient fait la guerre dans les tranchées aux côtés de leurs camarades blancs. Ils avaient vu des héros, des hommes courageux, mais ils en avaient vu aussi pleurer, crier, avoir peur. Ils avaient découvert des contrefaits et des tarés, et même, chose impensable, à peine croyable, ils avaient vu dans les villes des Blancs voleurs, des Blancs pauvres, et même des Blancs mendiants !

Quand ces tirailleurs rentrèrent au pays, ils racontèrent, au fil des veillées tout ce qu'ils avaient vu. Non, l'homme blanc n'était pas un surhomme bénéficiant d'on ne savait quelle protection divine ou diabolique, c'était un homme comme eux, avec le même partage de qualités et de défauts, de force et de faiblesse. Et quand ils découvrirent que leurs médailles et leur titre d'ancien combattant leur valait une pension inférieure de moitié à celle des camarades blancs dont ils avaient partagé les combats et les souffrances, certains d'entre eux osèrent revendiquer et parler d'égalité. C'est là, en 1919, que commença à souffler pour la première fois un esprit d'émancipation et de revendication qui devait finir, avec le temps, par se développer dans d'autres couches de la population¹⁰. »

Le troisième fait que j'évoquerai est le « premier combat » de Jean Moulin. Tout le monde a en mémoire la cérémonie grandiose du 19 décembre 1964, présidée par le général de Gaulle, alors président de la République, et au cours de laquelle furent transférées au Panthéon les cendres de Jean Moulin. Cette manifestation, marquée notamment par le célèbre discours d'André Malraux (« Entre ici, Jean Moulin... »), peut apparaître à juste titre comme une volonté de reconnaître, de la façon la plus solennelle, la place exceptionnelle de celui à

¹⁰ Amadou Hampâté Bâ, *Amkoullel l'enfant peul*, Arles, Actes Sud, 1991 [409 p.], p. 365-366.

qui le général de Gaulle confia la mission d'unir, dans la France occupée, les mouvements de résistance et de célébrer le martyr qui mourut sous la torture¹¹.

Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'avant de jouer ce rôle de premier plan dans la Résistance, Jean Moulin avait déjà livré un premier combat contre l'occupant. Préfet d'Eure et Loire, à Chartres, il avait déployé, au moment de l'arrivée des troupes allemandes en juin 1940, tous ses efforts pour assurer les besoins vitaux de la population de son département. C'est à ce moment-là que les officiers qui dirigeaient ses troupes lui avaient tendu un piège grossier : ils avaient exigé de lui qu'il signe un « protocole » reconnaissant que des troupes noires avaient sauvagement massacré et mutilé une dizaine de civils, victimes en réalité des bombardements allemands. Devant son refus, Moulin fut arrêté et interrogé fort brutalement. Il tenta alors de se suicider en se tranchant la gorge, puis fut relâché. Démenti de ses fonctions de préfet par le gouvernement de Vichy quelques mois plus tard, il retraça, dans un journal écrit en 1941 et publié après sa mort en 1947 par les soins de sa sœur, Laure Moulin, l'action qui avait été la sienne à Chartres et décrivit longuement cet épisode dramatique. Celui-ci est peu évoqué par les historiens. Or, en le lisant, on ne peut manquer d'être frappé par la façon dont Jean Moulin montre que ces accusations portées contre des troupes noires s'inscrivent dans l'idéologie nazie, soulignant ainsi que son « premier combat » fut un combat en faveur de l'Afrique et de la dignité des Africains mobilisés pour la défense du pays¹².

Le quatrième fait que j'évoquerai concerne la place essentielle qui a été celle de l'Afrique dans la naissance et le développement de la France Libre, entre 1940 et 1945. En juin 1940, la France devait connaître ce qui est sans doute la plus grande défaite de son histoire, avec les conséquences qui en résultèrent : Occupation, régime de Vichy,

¹¹ Sur la place et l'évolution de Jean Moulin dans la mémoire collective française, voir, par exemple : Jean-Pierre Azéma, *Jean Moulin. Le rebelle, le politique, le résistant*, Paris, Perrin, 2003, 513 p.

¹² Jean Moulin, *Premier combat* [1947], préface du général de Gaulle, Paris, Minuit, 1995, 169 p. La première édition comporte également un avant-propos de Laure Moulin. En ce qui concerne l'interrogatoire, J. Moulin insiste sur la brutalité des propos tenus. Par exemple : « Vous êtes un pays dégénéré, un pays de juifs et de nègres. » (p. 96).

collaboration, violences exercées par l'occupant. Le 8 mai 1945, elle faisait partie des quatre puissances, aux côtés de l'Angleterre, des Etats-Unis et de l'URSS, qui recueillaient la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie. Qui, en 1940, pouvait imaginer un tel renversement de la situation ? Ce renversement de la situation fut sans doute dû au génie et à l'obstination du général de Gaulle qui, dès le début, refuse Vichy et à sa volonté de faire rentrer la France dans la guerre aux côtés des Alliés. Mais cela ne fut possible que grâce à l'Afrique. Au cours de l'été 1940, Félix Eboué, gouverneur du Tchad, rallie ce territoire à la France Libre et entraîne le ralliement de l'ensemble de l'AEF¹³. Il est nommé gouverneur général de cette fédération, dès 1940, et élevé, deux ans plus tard, à la dignité de compagnon de la Libération. Rapidement, la France Libre dispose ainsi d'un vaste territoire qui procure d'importantes ressources humaines et matérielles et qui constitue une base de départ vers les possessions italiennes du nord-est de l'Afrique. En 1942, la France libre contrôle l'AOF et l'Afrique Nord. En 1944, dispose de deux armées qui ont joué un rôle important sur le front italien (1943-1944), puis français, et dans l'entrée des Alliés sur le territoire allemand (1944-1945). Au moment de la création de l'ONU, la France se voit attribuer un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, où elle bénéficie, aux côtés de la Chine, des Etats-Unis, du Royaume Uni et de l'URSS, du droit de veto. Comme le montrent les capitales successives de la France Libre, Brazzaville, Alger, Paris, ce qui se passe entre 1940 et 1945, c'est l'histoire d'un pays sauvé par son empire.

Enfin, un dernier moment pourra être retenu dans cette histoire africaine de la France contemporaine : la mise en place, en 1946, de l'Union française. Le 27 octobre 1946, le peuple français adopte par référendum le texte de la Constitution de la IV^e République, régime qui prendra fin en 1958. Cette Constitution rédigée par la deuxième Assemblée

¹³ Sur la personnalité et le rôle de Félix Eboué ainsi que sur sa place dans la mémoire collective au moment de la Libération, voir la réédition que j'ai donnée du livre de René Maran, *Félix Eboué, Grand Commis et Loyal Serviteur (1884-1944)*, présentation de Bernard Mouralis, Paris, L'Harmattan, coll. Autrement Mêmes, 2007, XLIX-102 p.

constituante comporte toute une partie instituant l'Union française. L'Union française met fin au rapport de sujétion qui caractérisait jusqu'alors la situation des territoires coloniaux et crée une nouvelle entité politique, annoncée d'ailleurs de façon solennelle dans le Préambule de la constitution : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance possède des droits inaliénables et sacrés. [...] La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. [...] Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus¹⁴. »

La partie concernant l'Union française reprend toute une série de lois adoptées à de très larges majorités par les deux Constituantes et proposées par des parlementaires africains : abolition du travail forcé (Houphouët-Boigny), accession de tous les ressortissants de l'Union à la citoyenneté française (Lamine Gueye), principe du collège unique pour toutes les élections (Gabriel d'Arboussier), accession de tous les ressortissants à tous les emplois civils et militaires (Senghor), etc. Ces dispositions entraînent notamment la fin du système d'enseignement colonial en instituant un enseignement secondaire identique à celui de la métropole, ce qui rend possible l'accès des Africains au baccalauréat et, par conséquent, à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'article 85 supprime le principe de l'autonomie financière des territoires d'outre-mer : « La République française, une et indivisible, reconnaît l'existence de collectivités territoriales. Ces collectivités sont les communes et départements,

¹⁴ Constitution du 27 octobre 1946, Préambule.

les territoires d'outre-mer. » Cette disposition se traduira notamment par la création du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) qui rend possible une politique de développement financée par l'investissement public.

L'Union française correspond ainsi à une application des principes définis en 1848 par Victor Schœlcher lorsque la IIe République promulgue le décret du 27 avril 1848 qui comprend deux dispositions inséparables : abolition de l'esclavage et accessions immédiate des anciens esclaves à la citoyenneté française. Le régime mis en place en 1946 instaure ainsi nettement une logique d'assimilation. L'application de ces principes rencontra, certes, de nombreux obstacles, notamment dans les premières années¹⁵, mais, en dépit de ceux-ci, l'Union française ouvrit une période tout à fait nouvelle pour l'Afrique et, comme le dit Mongo Beti, dans *Mission terminée*, on peut parler de la « révolution que fut la Constitution d'octobre 1946¹⁶ ». Par ailleurs, il convient de noter le rôle essentiel joué par les parlementaires africains dans cette institution de l'Union française. Nous voyons ainsi que ces derniers ont fait accomplir par leur action un progrès décisif au régime républicain, puisque la République n'était pas véritablement la République tant qu'elle s'accommodait de la colonisation imposée à tout un ensemble de peuples. Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette histoire africaine de la France¹⁷.

En revenant au pouvoir en 1958 et en instituant la Ve République, le général de Gaulle devait mettre fin au régime de l'Union française. En permettant aux territoires Africains d'accéder à l'indépendance, la décolonisation gaullienne a pu apparaître comme la marque d'une politique soucieuse de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais

¹⁵ Sur cet aspect, voir l'ouvrage de Yves Benot, *Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IVe République et la mise au pas des colonies françaises*, préface de François Maspero, Paris, La Découverte, coll. Textes à l'appui, 1994, XVI-200 p.

¹⁶ Mongo Beti, *Mission terminée* [1957], Paris, Le Livre de Poche, 1985 [224 p.], p. 158.

¹⁷ On notera que, à la différence des territoires de l'Afrique subsaharienne, les principes de l'Union française ne furent pas appliqués en Algérie. En effet, dans ce pays, fut institué un Statut de l'Algérie, voté en 1947 par l'Assemblée nationale. Ce statut prévoyait notamment la mise en place d'une Assemblée algérienne, élue par deux collèges (« Européens » et « musulmans »), qui envoyaient chacun 50 députés. Lors du vote du statut à l'assemblée nationale, les députés nationalistes algériens ne s'opposèrent pas à ce principe. En revanche, les députés d'Afrique subsaharienne manifestèrent une vive opposition.

cette politique répondait d'abord aux intérêts de la France qui entendait désormais se dégager des obligations, notamment économiques, imposées par l'Union française. D'une certaine façon, la décolonisation gaullienne pouvait ainsi apparaître comme un renoncement à l'idéal schœlchérien. C'est ce point de vue qu'a développé notamment Robert Delavignette¹⁸, dans un ouvrage au titre provocant, *L'Afrique noire française et son destin*, paru en 1962, et dans lequel il dénonce l'attitude de la « France officielle comme [de] la France populaire » : « Nous ne savons pas comment guérir leur clochardisation, mais nous savons qu'elle risque de nous clochardiser à notre tour si nous nous mêlons de l'affronter par des dépenses qui dépasseront toujours nos ressources puisqu'elles nous manqueront pour panser nos propres maux sociaux. Elevons contre le clochard d'outre-mer le cordon sanitaire de la décolonisation¹⁹. »

La France et l'Afrique aujourd'hui : « Un passé qui ne passe pas » ?

Comment l'opinion française et l'opinion africaine perçoivent-elles aujourd'hui respectivement ce passé franco-africain et quel rapport entretiennent-elles avec lui ? L'opinion française oscille entre trois attitudes symptomatiques : insistance sur le côté « positif » de la colonisation, sentiment de culpabilité, occultation ou refoulement. Bien qu'elles soient opposées, ces attitudes ont en commun d'être, en définitive, marquées par l'idéologie ou la subjectivité. Cependant, ce qui semble dominer, c'est le processus d'occultation, caractéristique notamment du discours des responsables politiques. Deux exemples, sont particulièrement significatifs à cet égard. En juin 1995, le gouvernement du Sénégal organisait la commémoration du centenaire de la création de l'AOF, créée par le décret du 18 juin 1895. Le gouvernement sénégalais visait deux objectifs. Le premier était politique : le Sénégal proposait de porter un regard sur la période coloniale et sur cette

¹⁸ Robert Delavignette fut, de 1947 à 1951, directeur des affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer et, à ce titre, un artisan essentiel dans la mise en application de l'Union française.

¹⁹ Robert Delavignette, *L'Afrique noire française et son destin*, Paris, Gallimard, 1962 [207 p.], p. 177.

construction politique que fut l'AOF, dont Dakar fut la capitale pendant plus d'un demi siècle. Le second était scientifique et se traduisit par une remarquable exposition et un colloque international sur l'histoire de l'AOF. Invitée à y participer, le gouvernement français se méfia de cette manifestation et n'envoie aucun représentant. Pourtant, ce dernier aurait pu tirer profit de l'esprit dans lequel avaient été conçus l'exposition et le colloque ainsi que du discours prononcé alors par le président du Sénégal, Abdou Diouf. Celui-ci, loin de stigmatiser une quelconque responsabilité de la France, fit un discours d'une haute tenue dans lequel il développa deux points, en rappelant, d'une part, que l'AOF avait été un outil de la politique coloniale, d'autre part, que cet outil avait été une construction fédérale que les Africains n'avaient pas su conserver au moment de l'indépendance. Une attitude comparable, faite de méfiance ou d'indifférence, a pu également être observée lors des obsèques de Léopold Sédar Senghor qui eurent lieu à Dakar, le 29 décembre 2001²⁰ : la France qui est alors en situation de « cohabitation » se fait représenter par Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, et Charles Josselin, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie. Mais contre toute attente, ni le président de la République, Jacques Chirac, ni le Premier ministre, Lionel Jospin, n'y assistent. Cette absence des deux plus hautes autorités de l'Etat signifiait ainsi que l'on comptait pour rien celui qui avait été président du Sénégal pendant vingt ans, un écrivain de premier plan, membre de l'Académie française, un parlementaire français et un membre du gouvernement français.

Ces deux exemples sont significatifs. Les responsables politiques français veulent éviter une confrontation avec le passé colonial, c'est-à-dire avec l'histoire franco-africaine. Et, en particulier, ce qui leur pose problème, ce n'est pas tellement la violence coloniale, mais essentiellement la période de l'Union française et la logique héritée de Victor Schœlcher sur laquelle reposait cette entité politique. Car, au cœur de l'Union française, il y a la question de

²⁰ L.S. Senghor était mort à Verson, le 20 décembre 2001.

la citoyenneté, conférée à tous les ressortissant d'outre-mer, Algérie comprise, en vertu de la loi Lamine Gueye du 7 mai 1946, reprise par les dispositions organisant l'Union française²¹. De la sorte, tout se passe comme si cette période n'avait jamais existé, comme s'il n'y avait jamais eu en France des parlementaires et des ministres venus des territoires d'outre-mer. Bien sûr, on en comprend la raison : rappeler ces faits conduirait à voir tout autrement ceux et celles dont les parents ou les grands-parents sont issus de ces territoires et dont un très grand nombre a la nationalité française.

Cette occultation est d'autant plus frappante qu'elle contraste avec un certain nombre de monuments ou d'actes juridiques que n'importe qui, s'il le veut, peut voir ou constater et qui font partie de l'horizon des Français. Ainsi, au plan constitutionnel, il est important de noter que la Constitution de la Ve République se réfère explicitement au Préambule de la Constitution de 1946, comme texte fondateur des principes républicain, au même titre que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Cette histoire franco-africaine est également présente au Panthéon, qui a accueilli, au cours d'une grandiose cérémonie républicaine, le 20 mai 1949, les cendres de Victor Schœlcher et de Félix Eboué, puis celles de l'abbé Grégoire, en 1989, lors du bi-centenaire de la Révolution. Plusieurs monuments sont consacrés aussi aux soldats africains morts en 1940 et rappellent le sort que leur firent subir les Nazis. Citons, parmi eux, le Tata de Chasselay, au nord de Lyon, qui commémore les combats du 20 et 21 juin 1940²².

Face à ce passé franco-africain, l'opinion africaine, telle que nous pouvons la découvrir à travers les déclarations des responsables politiques et les œuvres des écrivains,

²¹ La loi Lamine Gueye et les dispositions de l'Union française introduisaient ce que l'on a appelé le « double droit du sol » : un enfant né en France d'un père ou d'une mère nées eux-mêmes dans les territoires d'outre-mer avant 1960 -1962 pour l'Algérie- était français, car né en France d'un père ou d'une mère eux-mêmes français. Cette disposition exerça des effets bien après l'indépendance des pays africains. Elle fut abrogée en 1993 lors de la réforme du code de la nationalité.

²² En revanche, on peut s'étonner de la place bien modeste accordée tout récemment à Gaston Monnerville. Cette figure de premier plan, qui fut président du Sénat de 1947 à 1968, s'est vu attribuer un bout du jardin de l'Observatoire. Dans le même ordre d'idées, il est frappant de noter qu'aucune rue ou place en France ne porte le nom de Lamine Gueye.

révèle une attitude bien différente, dans la mesure où ce qui prédomine en elle, c'est le souci d'apporter des faits et de proposer des explications. Sur ce plan, elle se montre d'abord soucieuse de souligner l'évolution du système colonial et de rappeler à quel point celui-ci a pu avoir une incidence sur la politique française. Ainsi, dans le discours qu'il prononça en 1947 lors de l'inauguration du Tata de Chasselay, construit pour commémorer la mort des soldats africains et le sort que les nazis réservèrent aux prisonniers, Ouezzin Coulibaly, député de la Côte d'Ivoire-Haute-Volta, replace très nettement cet épisode dans une histoire, marquée alors par les résistances à l'application des dispositions de l'Union française : « Nos compatriotes ont personnifié la France qui refuse d'être battue, la France qui refuse d'être esclave... Ils ont personnifié la croisade des peuples pour la liberté. Ils ont donné un sens à cette guerre de libération. [...] Notre pensée va toute étonnée, de vous qui avez accepté tous les sacrifices, à ceux qui, aujourd'hui, voudraient ne pas reconnaître que vous êtes morts pour qu'ils vivent, à ceux qui, hier, ont trahi la France et, aujourd'hui, trahissent ses morts en s'opposant à l'Union française²³. » Dans une perspective comparable, L.S. Senghor insistera, dans *Hosties noires*, sur les contradictions du régime républicain qui s'accommode sans état d'âme particulier de la colonisation : « « Oui Seigneur, pardonne à la France qui dit bien la voie droite et chemine par les sentiers obliques / Qui m'invite à sa table et me dit d'apporter mon pain, qui me donne de la main droite et de la main gauche enlève la moitié / Oui seigneur, pardonne à la France qui hait les occupants et m'impose l'occupation si gravement / Qui ouvre des voies triomphales aux héros et traite ses Sénégalais en mercenaires, faisant d'eux les dogues de l'Empire / Qui est la République et livre les pays aux Grands-Concessionnaires²⁴. » Dans le poème *Tyaroye*, qui évoque la répression sanglante dont furent victimes en 1945, près de Rufisque, des soldats africains qui, au moment de leur démobilisation, avaient réclamé le

²³ Discours reproduit par Joseph Issoufou Conombo, *Souvenirs de guerre d'un « tirailleur sénégalais »*, Paris, L'Harmattan, coll. Mémoires africaines, 1989 [200 p.], p. 184.

²⁴ Senghor, *Hosties noires* [1948], *Prière de paix*, in *Œuvre poétique*, Paris, Seuil, coll. Points, 1990 [442 p.], p. 94.

paiement d'une solde égale à celle de leurs camarades européens, il suggère même une sorte de contamination de la France par l'idéologie nazie : « Prisonniers noirs, je dis bien prisonniers français, est-ce donc vrai / que la France n'est plus la France ? / Est-ce donc vrai que l'ennemi lui a dérobé son visage ?²⁵ »

On notera également que plusieurs écrivains développent, face à ce passé franco-africain, une réflexion d'ordre plus proprement politologique. C'est le cas, notamment, de Mongo Beti. On connaît la rigueur avec laquelle celui-ci avait cerné, dans ses quatre premiers romans, le fait colonial. Puis, le passage à l'indépendance, dans son essai *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*²⁶ et les romans de la trilogie : *Remember Ruben*²⁷, *Perpétue et l'habitude du malheur*²⁸ (Buchet Chastel, 1974). On retrouve cette rigueur mais, cette fois, appliquée à cerner l'expérience historique de l'indépendance, dans les œuvres plus récentes : *La France contre l'Afrique, retour au Cameroun*²⁹, *L'histoire du fou*³⁰, *Trop de soleil tue l'amour*³¹ et *Branle-bas en noir et blanc*³². Deux aspects retiennent plus spécialement l'attention de Mongo Beti. Le premier concerne la question de la relation qui peut être établie entre colonisation et indépendance. Pour Mongo Beti, il n'y a pas de doute : nous avons affaire à un processus qui s'inscrit dans la continuité, dans la mesure où la forme prise par la décolonisation des territoire français en 1960 doit être interprétée comme un processus de « modernisation » de la domination puisqu'il permet de passer de la colonisation au néocolonialisme, la France adoptant ainsi le système américain de domination sans colonies. Et il est d'ailleurs significatif, à cet égard, que les notions de « colonialisme et de

²⁵ Senghor, *Tyaroye, Hosties noires*, in *Œuvre poétique*, op. cit., p. 90.

²⁶ Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, Maspero, coll. Cahiers libres, 1972, 217 p.

²⁷ Mongo Beti, *Remember Ruben*, Paris, UGE, coll. 10-18, 1974, 313 p.

²⁸ Mongo Beti, *Perpétue et l'habitude du malheur*, Paris, Buchet-Chastel, 1974, 303 p.

²⁹ Mongo Beti, *La France contre l'Afrique, retour au Cameroun*, Paris, La Découverte, 1993, 207 p.

³⁰ Mongo Beti, *L'histoire du fou*, Paris, Julliard, 1994, 212 p.

³¹ Mongo Beti, *Trop de soleil tue l'amour*, Paris, Julliard, 1999, 239 p.

³² Mongo Beti, *Branle-bas en noir et blanc*, Paris, Julliard, 2000, 351 p.

néocolonialisme » fassent l'objet d'un seul article dans le *Dictionnaire de la négritude*³³. Les romans, les essais et les nombreux articles parus dans *Peuples Noirs, Peuples Africains*, tracent ainsi une sorte de phénoménologie de l'indépendance dont chaque aspect s'inscrit dans la longue histoire d'une domination. Mongo Beti a l'art de montrer tout ce qui sépare la version officielle et la réalité vécue par les Africains. D'où le caractère très polyphonique de son écriture, dans laquelle la veine autobiographique, celle de l'écrivain et celle qui se dit dans les propos de ses personnages ou de ses témoins, occupe une place essentielle.

Parallèlement, Mongo Beti voit bien que cette thèse de la continuité ne peut être soutenue jusqu'au bout, car la situation créée par l'indépendance semble présenter des caractères spécifiques. Il souligne d'abord la difficulté qu'éprouvent les Africains pour identifier l'origine de leur maux actuels et cette sorte d'épuisement dans laquelle ils vivent et qui prend probablement sa source dans des choix et des refus historiques qui auraient pu être autres, ce que l'on pourrait appeler une sorte d'irréel du passé. Il note également à quel point le processus de « démocratisation » que l'on observe dans plusieurs pays africains au tournant des années 1990 n'est qu'une farce qui permet à un certain nombre de dictateurs et aux Etats occidentaux qui les soutiennent de maintenir leur pouvoir. Ce thème est particulièrement présent dans *L'histoire du fou*.

Des remarques analogues pourraient être faites encore à propos des romans de Kourouma, et notamment dans le texte inachevé, publié après sa mort, *Quand on refuse on dit non*. Dans ce roman, Kourouma se proposait de retracer l'histoire de la Côte d'Ivoire, depuis la conquête du territoire, à la fin du XIXe siècle, jusqu'à l'époque actuelle. De longs développements sont consacrés tout d'abord à la figure d'Houphouët-Boigny et l'auteur, après avoir rappelé le rôle de premier plan joué par le leader ivoirien dans la lutte contre le colonialisme, insiste sur son attitude conciliante avec le colonisateur après l'indépendance :

³³ Mongo Beti et Odile Tobner, *Dictionnaire de la négritude*, Paris, L'Harmattan, 1989, 245 p.

« Pour s'entendre avec le colonisateur, il a effacé la résistance à la colonisation. Il a parlé des vainqueurs et a oublié les vaincus. [...] C'est pourquoi aucune rue des villes ivoiriennes ne porte le nom des résistants ivoiriens à la colonisation. En revanche, elle affichent les noms des administrateurs coloniaux les plus cruels et racistes³⁴. » Evoquant ensuite la crise que connaît la Côte d'Ivoire, après la mort de Houphouët-Boigny, il se livre à une analyse complexe de la situation. Ainsi, à propos de l'« Ivoirité », il note qu'il s'agit d'une « idéologie prêchée par des intellectuels marginaux et qui est adoptée par une couche marginale de la population³⁵ » et il montre toutes les conséquences dramatiques qu'elle a entraînées : « Elle permet de trouver de la terre aux Ivoiriens en spoliant les étrangers venus sous Houphouët-Boigny³⁶ » et transforme les Ivoiriens du Nord en « vrais parias³⁷ ». Kourouma retrace également avec précision le coup d'Etat du général Gueï qui chasse Bédié du pouvoir et son élection à la présidence de la République contre Laurent Gbagbo, qui réussit cependant, en prenant prétexte des fraudes commises par Gueï et ses partisans, à se faire proclamer président en s'appuyant à la fois sur de violentes manifestations de rues qu'il a organisées et sur l'ambassade de France qui applique les consignes de son gouvernement.

Mémoire ou Histoire ?

L'opinion française, visiblement, éprouve une difficulté à penser de façon cohérente ce passé franco-africain et à concevoir la dimension africaine de l'histoire de la France contemporaine. Sans doute, manifeste-t-elle des attitudes diverses puisqu'elle oscille entre refoulement, sentiment de culpabilité, « repentance », valorisation des aspects « positifs » de la colonisation. Mais ces différentes postures, ont en commun, d'une part, de ne pas présenter une vue claire des faits, de leur nature et de leur chronologie, d'autre part, de ne pas faire

³⁴ Ahmadou Kourouma, *Quand on refuse on dit non* [2004], Paris, Seuil, coll. Points, 2005 [165 p.], p. 59.

³⁵ A. Kourouma, *Quand on refuse on dit non*, *op. cit.*, p. 107.

³⁶ A. Kourouma, *Quand on refuse on dit non*, *op. cit.*, p. 107.

³⁷ A. Kourouma, *Quand on refuse on dit non*, *op. cit.*, p. 109.

apparaître l'étroite intrication entre l'espace colonial et l'espace métropolitain. Cette incapacité apparaît de façon particulièrement significative dans l'occultation dont est l'objet la période de l'Union française, qui est en quelque sorte le point aveugle de cette histoire franco-africaine, en raison notamment de la question de la citoyenneté. La France d'aujourd'hui ne veut ou ne peut se souvenir qu'elle conçut, dans les territoires de l'Afrique subsaharienne, entre 1946 et 1958, une politique inspirée des idéaux de Victor Schœlcher.

Cette attitude contraste singulièrement avec ce que nous pouvons observer chez les écrivains africains et un certain nombre de dirigeants politiques africains. Leur façon de se référer au passé colonial révèle un désir d'analyse beaucoup plus qu'un travail mémoriel. Ce désir d'analyse se traduit en particulier par l'évacuation d'un sentiment de culpabilité ou de mauvaise conscience, au profit d'une vision historique des faits, sensible en particulier aux évolutions, aux ruptures, aux continuités, aux causalités et dont on a relevé quelques exemples chez Abdou Diouf, L.S. Senghor, Mongo Beti ou Kourouma.

Cette divergence peut surprendre dans la mesure où les Africains ont eu une expérience plus directe de ce passé colonial et on s'attendrait à ce que celle-ci se soit traduite par un travail essentiellement mémoriel. Mais ce paradoxe peut s'expliquer si l'on songe qu'ils ne peuvent se satisfaire d'une attitude de ce type. En effet, au-delà de ce qui relève de l'expérience de ce passé, les Africains se trouvent aujourd'hui confrontés à deux types de problèmes : d'un côté, la construction du politique et de l'Etat de droit dans leurs propres pays ; de l'autre, le processus de communication et d'interaction entre espace africain et espace occidental. Cette complexité rend plus difficile une approche du monde social et de son histoire en termes clivés ou subjectifs et dans laquelle, à la différence de ce qu'on observe dans l'opinion française, la mémoire, le refoulement ou la culpabilité ne représentent pas ce que la psychanalyse appelle un « profit ». C'est ce que met bien en évidence, par exemple, ce propos d'un des protagonistes du roman de Tchicaya U Tam'Si, *Ces fruits si doux de l'arbre à*

pain, lorsqu'il rappelle que la colonisation, loin d'être une « origine », fut une « révolution » : « Est-ce que continuer à ne pas considérer le colonialisme comme une grande révolution ne nous conduirait pas dans le mauvais sens de l'histoire³⁸. » De même, Mudimbe, dans son autobiographie, montre comment la prise en compte ce passé est le préalable nécessaire à toute production d'une pensée : « Nous sommes des produits d'une raison coloniale. Le nier serait enfantillage. L'ignorer, en nous plongeant en des mythologies auxquelles personne ne croit réellement, serait à la fois un luxe inutile et une fuite en arrière. Faisons donc face à la réalité, maîtrisons de manière critique la raison qui nous définit et inventons notre futur³⁹. » Nous mesurons ainsi tout ce qui peut séparer une logique mémorielle et une logique historique.

³⁸ Tchicaya U Tam'Si, *Ces fruits si doux de l'arbre à pain*, Paris, Seghers, 1987 [327 p.], p. 200.

³⁹ V.Y. Mudimbe, *Les corps glorieux des mots et des êtres. Esquisse d'un jardin africain à la bénédictine*, Montréal, Humanitas et Paris, Présence Africaine, 1994 [232 p.], p. 179.